

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PLAN COMPLET RÉGIONAL AFI POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET DE LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

8^E RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Kampala, Ouganda (17 mai 2019)

Point 1.2 de l'ordre du jour :

Rapport sur l'alignement du programme de travail du Plan AFI SECFAL sur le GASeP, la Déclaration de Windhoek et ses objectifs et la Feuille de route ministérielle pour l'Afrique et le Moyen-Orient sur la sécurité

(Présenté par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce document de travail présente les résultats de l'alignement du programme de travail du Plan AFI SECFAL sur le GASeP, la Déclaration de Windhoek et ses objectifs, la Feuille de route pour la sûreté aérienne en Afrique et au Moyen Orient. Le résultat de l'alignement des plans et objectifs régionaux susmentionnés synchronise également les priorités, les tâches, les activités, les indicateurs de performance, les calendriers et les objectifs ambitieux. L'adoption des objectifs ambitieux du GASeP en tant qu'objectifs du Plan a été jugée plus réaliste et plus pertinente, d'où la recommandation de les mettre en œuvre.

La suite à donner se trouve au titre du Paragraphe 4

1. INTRODUCTION

1.1 La 6^e réunion du Comité directeur tenue à Montréal en décembre 2017 a chargé le Secrétariat du Plan d'aligner le programme de travail du Plan AFI SECFAL sur le Plan mondial de sûreté aérienne (GASeP) approuvé par le Conseil de l'OACI en novembre 2017, la Déclaration et objectifs de Windhoek approuvés par le Sommet de l'Union africaine en juillet 2017 et la feuille de route ministérielle AFI-MID sur la sûreté approuvée par la Conférence ministérielle régionale sur la sûreté de l'aviation tenue à Sharma El Sheikh (Égypte), le 24 août 2017.

1.2 Il a été jugé nécessaire d'aligner les plans mondial et régional afin d'atteindre les priorités, les objectifs, les actions, les cibles et les produits livrables consolidés dans le programme de travail du Plan et d'accroître les niveaux de mise en œuvre effective des SARP de l'OACI, par les États, comme objectif clé et global.

2. DEBAT

- 2.1 Le programme de travail du Plan AFI SECFAL fixe divers objectifs, produits, échéances, activités et produits à court terme (2015-2017), à moyen terme (2018-2020) et à long terme (2021-2023).
- Entre-temps, la Déclaration et les 15 objectifs de de Windhoek précisent les diverses actions, activités, calendriers et responsabilités que les États africains doivent réaliser. Les objectifs ambitieux de Windhoek stipulent qu'au moins 50 % des États devront atteindre au moins la moyenne mondiale de l'EI des CE au plus tard en 2017, 75 % devront l'atteindre au plus tard 2020 et tous les États africains au plus tard 2023. Tandis que le Plan AFI SECFAL fixe des objectifs ambitieux visant à une amélioration constante de l'EI (au moins 35 % des États devront atteindre 65 % de l'EI au plus tard décembre 2017 ; 50 % des États devront atteindre plus de 65 % de l'EI au plus tard en décembre 2020 et 90 % des États devront atteindre plus de 65 % au plus tard en 2023). L'objectif ambitieux de Windhoek était un objectif mobile ambitieux ancré sur la moyenne mondiale de l'EI.
- Le GASeP énonce cinq résultats prioritaires principaux : Accroître la sensibilisation aux risques et l'intervention ; Développer la culture de sécurité et la capacité humaine ; Améliorer les ressources technologiques et l'innovation ; Améliorer la surveillance et l'assurance qualité et accroître la coopération, le soutien et le partage de l'information ; établir une feuille de route décrivant les mesures prioritaires des activités, les mesures spécifiques, les indicateurs des résultats escomptés précis et les délais d'achèvement. En ce qui concerne les objectifs ambitieux de l'EI, le GASeP vise à ce que 80 % des États atteignent plus de 65 % d'EI d'ici décembre 2020, 90 % des États atteignent plus de 80 % d'EI au plus tard en 2023, et 100 % des États atteignent plus de 90 % d'EI au plus tard en 2030.
- La feuille de route ministérielle pour l'Afrique et le Moyen-Orient sur la sûreté, approuvée par la Conférence ministérielle régionale sur la sûreté de l'aviation à Sharm el-Sheikh, définit les actions, les tâches, les responsabilités et les résultats escomptés en matière de sûreté aérienne dans le cadre de six grandes actions prioritaires découlant du GASeP, à savoir : la sensibilisation aux risques et leur évaluation ; le développement d'une culture en matière de sûreté ; le renforcement des capacités humaines dans les domaines de la sûreté ; les TIC et les innovations ; des systèmes de contrôle et d'assurance qualité ; la coopération régionale. En principe, la feuille de route s'inspire essentiellement des stratégies collectives des deux régions pour atteindre les objectifs mondiaux ambitieux du GASeP, sans fixer de nouveaux objectifs.

3. CONCLUSIONS

3.1 Le Plan AFI SECFAL, le GASeP et les objectifs de Windhoek partagent des priorités, des objectifs, des résultats, des tâches, des actions, des activités, des calendriers, des responsabilités et des indicateurs de performance communs qui peuvent être harmonisés et

synchronisés. À cet égard, les activités du programme de travail du Plan AFI SECFAL ont été revues afin d'assurer l'alignement et d'éliminer toute duplication des tâches, d'informations ou d'incohérences.

3.2 En ce qui concerne les objectifs ambitieux, il a été noté que les objectifs du GASeP pour la période 2018-2023 sont légèrement supérieurs aux objectifs du Plan AFI SECFAL et plus réalistes que les objectifs mobiles de Windhoek. Par conséquent, l'adoption des objectifs ambitieux du GASeP en tant qu'objectifs du Plan a été jugée plus réaliste et plus pertinente et a donc été recommandée pour mise en œuvre. Le programme de travail du Plan AFI SECFAL aligné figure à l'Annexe A.

4. SUITE A DONNER:

- 4.1 Le Comité est par la présente invité à :
 - a) approuver le programme de travail aligné du Plan AFI SECFAL qui harmonise les objectifs du GASeP, de Windhoek et de la Feuille de route ministérielle pour l'Afrique et le Moyen-Orient et qui adopte les cibles du GASeP correspondant aux priorités, objectifs, activités, actions, délais et produits à livrer;
 - fournir d'autres instructions, orientations et recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre efficace du programme de travail du Plan AFI SECFAL.

FIN

Plan AFI SECFAL - SC/8/2019 - WP/02 17/05/2019